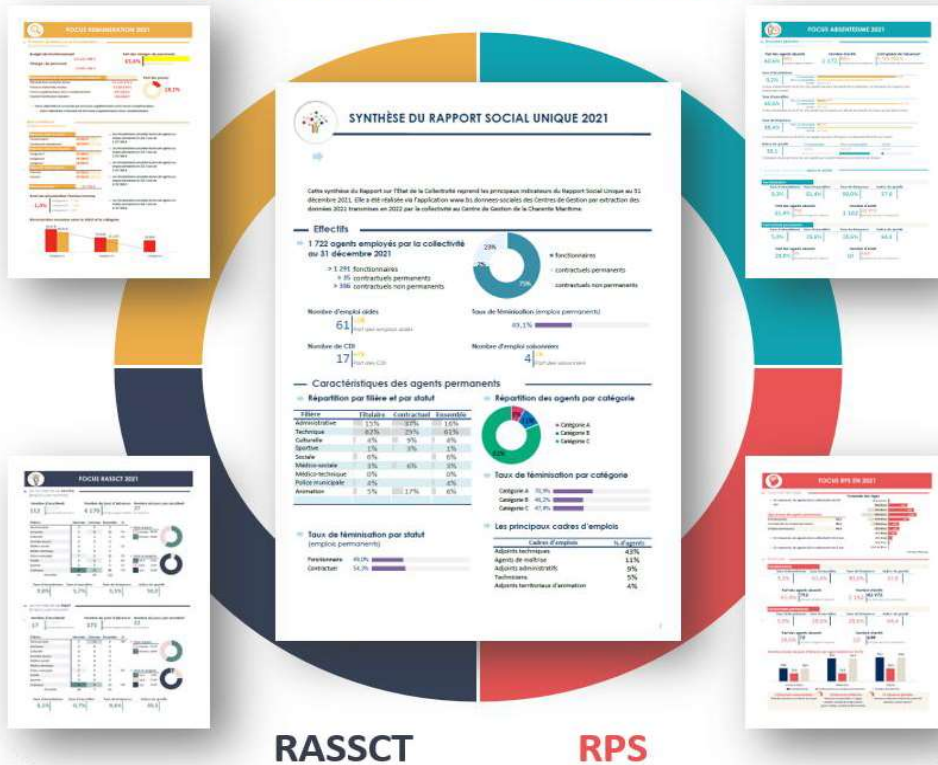


La synthèse et les focus du RAPPORT SOCIAL UNIQUE

Egalité professionnelle

Rémunération

Absentéisme



RASSCT

RPS

THONON AGGLOMERATION

2024



**DONNÉES SOCIALES
DES CENTRES DE GESTION**

Date de publication : **29/12/2025**
Synthèse réalisée par le Centre de Gestion de la Haute-Savoie



SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024



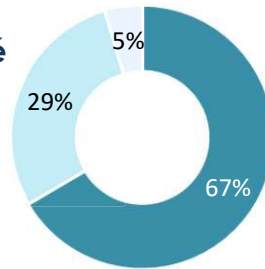
THONON AGGLOMERATION

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion de la Haute-Savoie.

Effectifs

➔ 242 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024

- > 161 fonctionnaires
- > 70 contractuels permanents
- > 11 contractuels non permanents



- fonctionnaires
- contractuels permanents
- contractuels non permanents

Nombre d'emploi aidé

1 | 0%
Part des emplois aidés (tous emplois)

Nombre de CDI

7 | 10%
Part des CDI (tous contrats)

Taux de féminisation (emplois permanents)

44,6%

Nombre d'emplois saisonniers ou accroissement

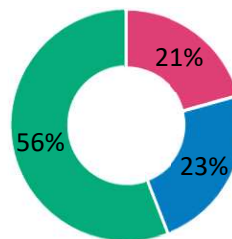
4 | 2%
Part des saisonniers (tous emplois)

Caractéristiques des agents permanents

➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Ensemble
Administrative	34%	50%	39%
Technique	64%	47%	59%
Sociale	2%		1%
Animation		3%	1%

➔ Répartition des agents par catégorie



- Catégorie A
- Catégorie B
- Catégorie C

➔ Taux de féminisation par catégorie

Catégorie A 66,7%

Catégorie B 38,9%

Catégorie C 38,8%

➔ Taux de féminisation par statut (emplois permanents)

Fonctionnaire 44,1%

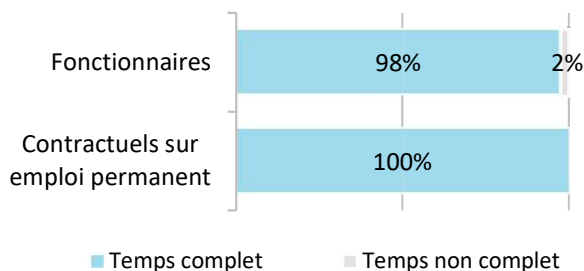
Contractuel 45,7%

➔ Les principaux cadres d'emplois

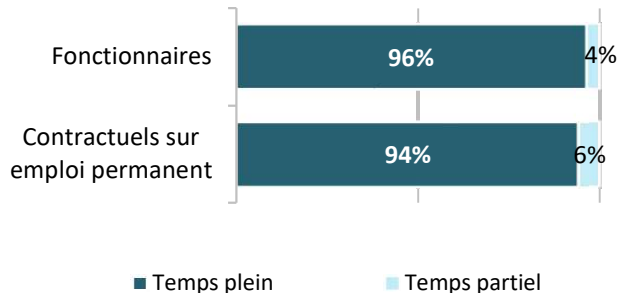
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	29%
Adjointes administratifs	17%
Techniciens	15%
Attachés	14%
Agents de maîtrise	8%

Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



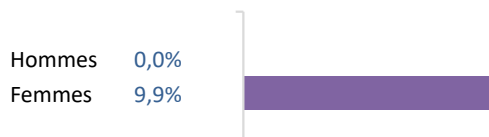
➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➔ La filière concernée par le temps non complet

Filière	Fonctionnaire	Filière	Contractuel
Technique	3,9%	-	-

➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre



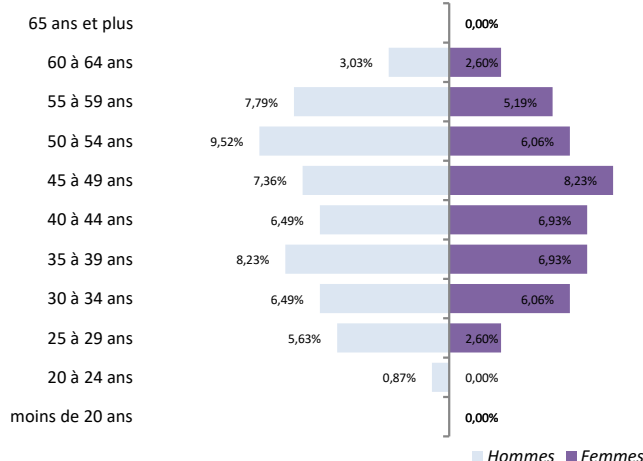
Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 44 ans

Âge moyen des agents permanents

Fonctionnaires	46,3
Contractuels sur emploi permanent	40,4
Emplois permanents	44,5

➔ Pyramide des âges

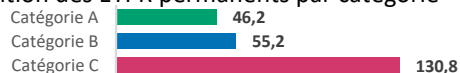


Équivalent temps plein rémunéré

➔ 244,9 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année

> Fonctionnaires	162,0
> Contractuels sur emploi permanent	70,3
> Contractuels sur emploi non permanent	12,6

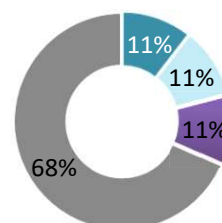
Répartition des ETPR permanents par catégorie



Positions particulières

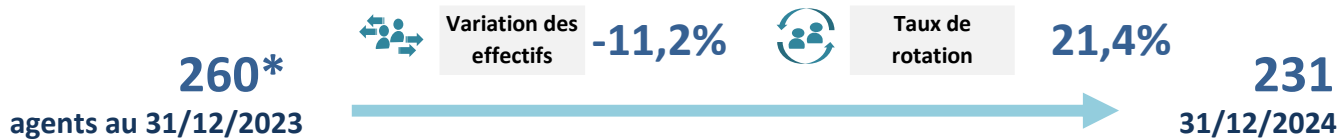
9,1% des agents permanents sont en position statutaire particulière

- Agents détachés dans une autre structure
- Agents détachés dans la collectivité
- Agents mis à disposition dans une autre structure
- Agents mis à disposition dans la collectivité
- Autres positions particulières



Mouvements

Evolution des effectifs permanents



*Effectif théorique d'agents permanents présents et rémunérés

67 départs

38 arrivées

Principaux motifs (départs nets)

Mutation (changement de collectivité)	39%
Fin de contrat (ne pas inclure les agents contractuels mis en stage dans l'année)	25%
Démission	16%
Congé parental	6%
Licenciement	4%

Principaux motifs (arrivées nettes)

Article 3 hors remplaçants, retours ou réintégrations	47%
Voie de mutation	21%
Recrutement direct - Nouvel arrivant dans la collectivité	13%
Remplaçants	11%
Par voie de détachement d'agents de la FPE	3%

Évolution professionnelle

Part des agents avec avancement d'échelon

59,6%

Des indemnités de fin de contrat ont été versées par la collectivité

Part des agents avec avancement de grade

9,9%

Aucune procédure de rupture conventionnelle n'a été initiée au sein de la collectivité

Part des agents avec promotion interne*

43,5%

*Promotion interne avec ou sans concours/examen professionnel

Sanctions disciplinaires

2 sanctions disciplinaires prononcées dans l'année

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires

	Hommes	
Sanction 1er groupe	1	0
Sanction 2ème groupe	0	0
Sanction 3ème groupe	0	0
Sanction 4ème groupe	0	0

1 sanction prononcée à l'encontre d'un fonctionnaire stagiaire

Aucune sanction prononcée à l'encontre de contractuels

Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels)

Probité, intégrité (détournement, conservation de fonds, malversation, vol, dégradation, dettes, chèque sans provision)	50%
Ivresse	50%

Budget et rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent 16% des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	80 350 722 €	Charges de personnel*	13 102 413 €	➔	Soit 16,31 % des dépenses de fonctionnement
<i>* Montant global</i>					

➔ Répartition de la rémunération annuelle brute des emplois permanents

Rémunération annuelle brute	8 230 245 €	Rémunération statutaire	5 894 824 €
		Primes	2 155 084 €
		SFT*	49 085 €
		HSC	56 817 €
		NBI*	34 903 €
		IR*	39 532 €

*uniquement des fonctionnaires

➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	60 513 €	38 695 €	42 533 €	31 873 €	31 414 €	28 156 €
Animation	-	-	-	S	-	-
Culturelle	-	-	-	-	-	-
Incendie secours	-	-	-	-	-	-
Médico-sociale	S	S	S	S	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	-	-
Sociale	S	S	-	-	28 801 €	S
Sportive	-	-	-	-	-	-
Technique	53 817 €	37 914 €	41 162 €	32 196 €	32 212 €	30 632 €
Moyenne toute filière	56 135 €	38 513 €	40 720 €	31 859 €	31 805 €	29 589 €

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 26,18 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations

Fonctionnaires	26,33%
Contractuels sur emploi permanent	25,83%
Emplois permanents	26,18%

➔ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA

➔ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

➔ 2 578,00 heures supplémentaires ou complémentaires réalisées et rémunérées

➔ Un allocataire a bénéficié de l'indemnisation du chômage (ancien fonctionnaire)

➔ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	14 181 €	1 675 €	11%	14 917 €	2 309 €	13%	9 996 €	1 089 €	10%	9 203 €	693 €	7%
Catégorie B	8 657 €	1 219 €	12%	8 556 €	1 112 €	12%	6 082 €	503 €	8%	7 129 €	694 €	9%
Catégorie C	5 118 €	591 €	10%	5 951 €	699 €	11%	3 987 €	177 €	4%	5 207 €	164 €	3%

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Absences

➔ En moyenne, 14,1 jours d'absence pour tout motif médical « compressible » par fonctionnaire

➔ En moyenne, 3,3 jours d'absence pour tout motif médical « compressible » par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	3,85%	0,90%	2,96%	0,72%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	6,29%	0,90%	4,66%	0,72%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	7,22%	1,81%	5,58%	0,97%

Cf. p8 méthodologie groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)*100

➔ 37,19 % des agents ont eu au moins un jour de carence prélevé dans l'année

Accidents du travail

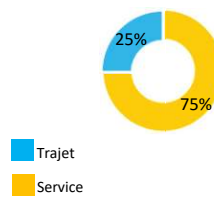
➔ 12 accidents du travail déclarés

5,2 accidents du travail pour 100 agents permanents

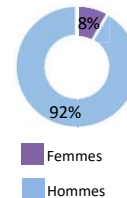
17 jours en moyenne d'absence consécutifs par accident

➔ 92% des accidents du travail concernent la filière Technique

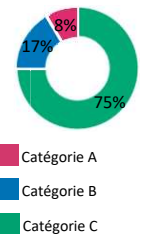
Type d'accident



Genre



Catégorie



Filière

92%

8%

■ Technique ■ Administrative ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■

Handicap

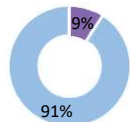
Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

Nombre de BOETH sur emploi permanent

11 | 4,8% Part des BOETH sur emploi permanent

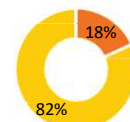
Genre

■ Femmes
■ Hommes



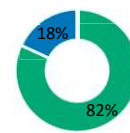
Statut

■ Titulaire
■ Contractuel permanent



Catégorie

■ Catégorie A
■ Catégorie B
■ Catégorie C



Prévention et risques professionnels

➔ 10 agents affectés à la prévention

Dépenses en matières de prévention : 103 982 €

Formations 40 982 €

Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail 63 000 €

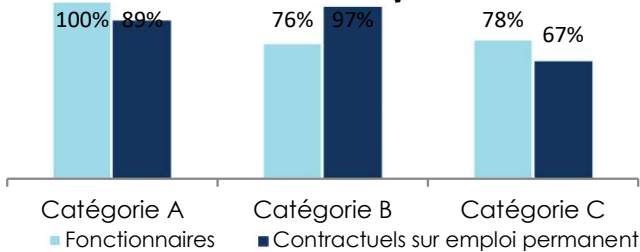
- ▶ Existence d'un document unique (DUERP) ✓
- ▶ Existence d'un plan de prévention des risques psychosociaux ✓
- ▶ Existence d'une démarche de prévention des TMS ✓
- ▶ Existence d'une démarche de prévention des risques cancérogènes (CMR) ✓
- ▶ Existence d'un registre de santé et de sécurité au travail ✓
- ▶ Adhésion à un contrat d'assurance pour la gestion du risque maladie ✗

Formation

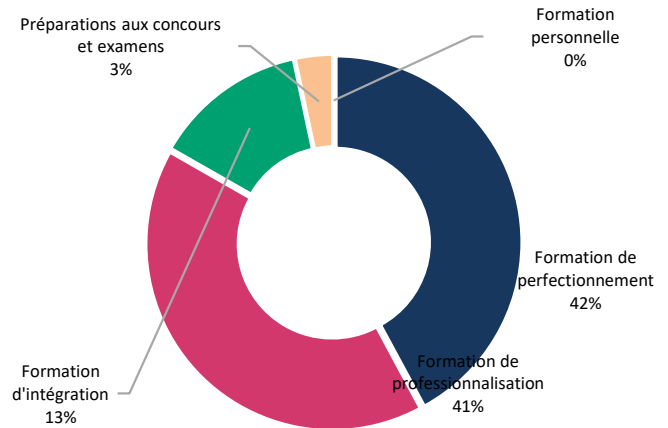
➔ **84% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour**

Femmes 88,3% Hommes 79,7%

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation



➔ **Répartition selon le type de formation**



Le budget consacré à la formation est de 232 795 €

Répartition des dépenses par organisme

CNFPT au titre de la cotisation	29,0%
Autres organismes	60,2%
Formation des apprentis	3,7%
Frais de déplacement	7,1%
CNFPT au-delà de la cotisation	0,0%

Nombre moyen de jours de formation par agent permanent

> 3,5 jours par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT cotisation obligatoire	57,8%
Autres organismes	41,6%
Collectivité	0,6%
CNFPT au-delà de la cotisation	0,0%

Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ **Il n'existe pas d'accord collectif sur la protection sociale complémentaire au sein de la collectivité**

	Santé	Prévoyance
Montant annuel moyen par bénéficiaire	164 €	172 €
Nombre de bénéficiaires	141	98

L'action sociale

Prestations servies directement par la collectivité	✗
Prestations servies par l'intermédiaire d' un centre de gestion	✗
Prestations servies par l'intermédiaire d' une association nationale	✓
Prestations servies par l'intermédiaire d' un organisme à but non lucratif ou d'une association locale	✗

Relations sociales

➔ **La collectivité a été concernée par des grèves.**

Sur mot d'ordre national	0%
Sur mot d'ordre uniquement local	0%
Non précisé, autres	100%

➔ **La collectivité n'a pas engagé de négociations collectives**

Nombre de réunions des instances

CST	4
CAP	0
CCP	0